



Envoi au contrôle de légalité le : 20 octobre 2022

Publication électronique le : 20 octobre 2022

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 27 SEPTEMBRE 2022

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : M. Philippe FAIT

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, Mme Valérie CUVILLIER, M. Bertrand PETIT, Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, M. Bruno COUSEIN, Mme Stéphanie GUISELAIN, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Ludovic PAJOT.

Excusé(s) : M. Daniel MACIEJASZ, M. Jean-Marc TELLIER, M. Ludovic LOQUET, M. Laurent DUPORGE, Mme Karine GAUTHIER, M. François LEMAIRE, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, M. Pierre GEORGET, M. Etienne PERIN, Mme Maité MULOT-FRISCOURT, M. Alexandre MALFAIT.

Absent(s) : M. Steeve BRIOIS.

Assistant également sans voix délibérative : Mme Emmanuelle LEVEUGLE

Excusé(s) sans voix délibérative : M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Michel DAGBERT

**ACTIONS DE PRÉVENTION DES TROUBLES DU LANGAGE CHEZ LE JEUNE
ENFANT ÂGÉ DE 0 À 6 ANS**

(N°2022-374)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et, notamment, ses articles L.112-1 et suivants et L.221-1 à L.228-6 ;

Vu la Circulaire n° DGCS/SD2B/DGS/SP1/2020/34 du 20 février 2020 relative à la contractualisation Préfet/ARS/Département pour la prévention et la protection de l'enfance ;

Vu la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

Vu la délibération n°2021-360 du Conseil départemental en date du 27/09/2021 « Actions de prévention des troubles du langage chez le jeune enfant âgé de 0 à 6 ans » ;

Vu la délibération n°2020-313 du Conseil départemental en date du 28/09/2020 « Signature du Contrat Départemental de la Prévention et de la Protection de l'Enfance (CDPPE) 2020-2022 entre l'Etat, l'ARS Hauts-de-France et le Département du Pas-de-Calais » ;

Vu la délibération n°2018-606 du Conseil départemental du 17/12/2018 « Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté dans le Département du Pas-de-Calais » ;

Vu le Règlement Intérieur du Conseil départemental du Pas-de-Calais et notamment ses articles 18, 20 et 29 ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Vu l'avis de la 2^{ème} commission « Solidarités humaines » rendu lors de sa réunion en date du 05/09/2022 ;

Madame Caroline MATRAT et Madame Stéphanie GUISELAIN, intéressées à l'affaire, n'ont pris part ni au débat ni au vote ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

D'attribuer, à la Mairie de Boulogne-sur-Mer, une participation financière d'un montant de 4 200 €, pour la réalisation du projet « Et si on se racontait », au titre de l'année 2022, selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

Article 2 :

D'attribuer, à l'association « Le Café des enfants Marelle et ricochet » de Boulogne-sur-Mer, une participation financière d'un montant de 2 143 €, pour la réalisation du projet « Promenons-nous dans les livres », au titre de l'année 2022, selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

Article 3 :

D'attribuer, au Centre Intercommunal d'Action Sociale de la région d'Audruicq, une participation financière d'un montant de 2 865,52 €, pour la réalisation du projet « Eveil à la lecture », au titre de l'année 2022, selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

Article 4 :

D'attribuer, à l'association Matisse de Calais, une participation financière d'un montant de 3 039,28 €, pour la réalisation du projet « Raconte-moi une histoire », au titre de l'année 2022, selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

Article 5 :

D'attribuer, à la Mairie de Harnes, une participation financière d'un montant de 4 598,40 €, pour la réalisation du projet « Petits petons Dire, Petits petons Lire, Petits petons Rire », au titre de l'année 2022, selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

Article 6 :

D'attribuer, à la Ville de Loos-en-Gohelle, une participation financière d'un montant de 1 750 €, pour la réalisation du projet « Ateliers lecture parents-enfants », au titre de l'année 2022, selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

Article 7 :

D'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, avec les 6 bénéficiaires visés aux articles 1 à 6, les conventions correspondantes, selon les modalités exposées au rapport et détaillées en annexes à la présente délibération, dans les termes de la convention type adoptée par délibération n°2021-360 du Conseil départemental en date du 27 septembre 2021 susvisée.

Article 8 :

Les dépenses versées en application des articles 1 à 6 de la présente délibération sont imputées sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé Opération	CP €	Dépense €
C02-515B03	6568//9351	Actions partenariales Enfance Famille	193 377,34	18 596,20

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 40 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais) Abstention : 2 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen, Groupe Union pour le Pas-de-Calais) Absent sans délégation de vote : 1 (Groupe Rassemblement National)
--

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 27 septembre 2022

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

Annexe au rapport

« Actions de prévention des troubles du langage chez le jeune enfant âgé de 0 à 6 ans » dans le cadre de la 2^{ème} commission - Solidarités Humaines du lundi 05 septembre 2022

Six projets sont proposés :

Territoire du Boulonnais

- Projet « Et si on se racontait » porté par la mairie de Boulogne-sur-Mer
- Projet « Promenons-nous dans les livres » porté par l'association Café des enfants Marelle et ricochet

Territoire du Calaisis

- Projet « Éveil à la lecture » porté par le centre intercommunal d'action sociale de la région d'Audruicq
- Projet « Raconte-moi une histoire » porté par l'association Matisse de Calais

Territoire Lens-Hénin

- Projet « Petits petons Dire, petits petons Lire, Petits petons Rire » porté par la mairie de Harnes
- Projet « Ateliers lecture parents-enfants » porté par la ville de Loos-en-Gohelle

1. Projet « Et si on se racontait » porté par la mairie de Boulogne-sur-Mer

Présentation de l'action 2022

Le centre social municipal Espace Maës qui pilote le projet a travaillé en étroite collaboration avec différents acteurs du réseau éducatif et culturel local : le réseau Quadrant (réseau des bibliothèques de la commune), la Maison du Département Solidarité (MDS), les écoles, le Programme de Réussite Educative (PRE), les représentants des usagers, la Croix-Rouge et le multi-accueil « Maison de Célestine ».

Les objectifs sont :

- d'amener les parents et les enfants à la pratique de la lecture quotidienne,
- d'améliorer la communication entre parents et enfants par l'intermédiaire d'ateliers ludo-éducatifs autour du livre, de la marionnette et de jeux pour stimuler le langage,
- de rendre les parents acteurs dans l'accompagnement à la lecture.

Le projet s'adressera aux enfants âgés de 3 à 6 ans accompagnés de leurs parents (une trentaine de personnes environ).

L'action se déroulera dans différents lieux de la commune : quartiers prioritaires de la ville (QPV), Espace Maës, multi-accueil « La maison Célestine » ...

Un programme d'actions sera proposé par trimestre, de septembre 2022 à juin 2023.

- 2 ateliers d'accompagnement et de découverte de la bibliothèque : présentation des services, du programme jeune public...
- 4 ateliers parents-enfants de familiarisation, manipulation et appropriation des livres jeunesse encadrés par les animateurs de l'Espace Maës réalisés en partenariat avec la bibludothèque,
- 5 ateliers autour de la découverte des techniques de transmission des histoires encadrés par un intervenant de la compagnie « En coulisse »,
- une sortie spectacle à l'Espace culturel Georges Brassens.

Une restitution des ateliers sera proposée à la fin de chaque session par les parents auprès des autres familles.

Demande de participation financière au titre de l'année 2022

Le coût prévisionnel de l'action s'élève à 8 200 euros.

Ce projet mobilise financièrement la commune de Boulogne-sur-Mer (3 350 euros) et l'Etat (650 euros).

La participation du Département sollicitée s'élève à 4 200 euros pour l'achat de fournitures, la rémunération de la compagnie « En coulisse » et le transport des familles.

Conformément à l'appel à projet, cette action est cofinancée au minimum à hauteur de 20% du coût de l'opération et respecte les modalités de financement.

Il est proposé à la Commission de retenir le montant de 4 200 euros.

2. Projet « Promenons-nous dans les livres » porté par l'association « Le Café des enfants Marelle et ricochet » de Boulogne-sur-Mer

Bilan de l'action 2021

Le Département en 2021 a accompagné cette opération dans le cadre de l'appel à projet « Prévenir les troubles du langage chez le jeune enfant, âgé de 0 à 6 ans, par la lecture » à hauteur de 2 121 euros.

16 ateliers ont été proposés, avec une moyenne de 6 familles participantes par atelier. 202 personnes y ont participé (84 mamans, 5 papas, 7 grands-parents, 2 autres et 104 enfants).

Un partenariat a été mis en place avec une médiathèque. Les familles ont ainsi pu en découvrir le fonctionnement et certaines s'y sont abonnées.

L'association a également proposé des temps de lecture « libres » et 2 ateliers hors les murs afin de sensibiliser un maximum de familles à la lecture dès le plus jeune âge.

Le Café des enfants souhaite poursuivre cette action.

Présentation de l'action 2022

Les objectifs sont inchangés :

- développer les capacités langagières des enfants en vue d'éviter divers troubles du langage,
- sensibiliser les enfants et les parents à l'intérêt du livre,
- favoriser le lien parent-enfant.

L'action s'adressera aux enfants de moins de 6 ans et à leurs parents résidant à Boulogne-sur-Mer et ses alentours.

L'action se déroulera du 1^{er} septembre 2022 à juin 2023.

Le Café des enfants proposera :

- 10 ateliers contes, à raison d'une fois par semaine, pour des groupes de 8 enfants, sur des thématiques établies en fonction des besoins exprimés ou ressentis,
- des sorties trimestrielles à la médiathèque afin de faire connaître le lieu et d'inviter les familles à y retourner en autonomie,
- 3 ateliers de lecture à voix haute animés par l'association Malinette et Compagnie.

Demande de participation financière au titre de l'année 2022

Le coût prévisionnel de l'action s'élève à 6 403 euros.

Ce projet mobilise financièrement la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) à hauteur de 4 260 euros.

La participation du Département sollicitée s'élève à 2 143 euros pour l'achat de matériel créatif et pédagogique, d'albums de jeunesse et le financement des ateliers conte.

Conformément à l'appel à projet, l'action est cofinancée au minimum à hauteur de 20% du coût de l'opération et respecte les modalités de financement.

Il est proposé à la Commission de retenir le montant de 2 143 euros.

3. Projet « Eveil à la lecture » porté par le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) de la Région d'Audruicq

Bilan de l'action 2021

Le Département en 2021 a accompagné cette opération dans le cadre de l'appel à projet « Prévenir les troubles du langage chez le jeune enfant, âgé de 0 à 6 ans, par la lecture » à hauteur de 2 649 euros.

Le projet a touché 18 familles, domiciliées sur la communauté de communes de la région d'Audruicq soit 18 mamans, 2 papas et 25 enfants âgés de 7 mois à 6 ans.

11 animations ont été réalisées.

Au-delà des ateliers, cette action a permis aux familles de rencontrer d'autres familles et d'échanger sur leurs pratiques éducatives.

Le CIAS souhaite réitérer sa demande pour 2022.

Présentation de l'action 2022

Les objectifs restent inchangés :

- susciter l'envie et le plaisir de lire dès le plus jeune âge,
- créer du lien parent-enfant autour du livre,
- encourager les familles à fréquenter les médiathèques et autres lieux culturels.

L'action concernera les parents et leurs enfants âgés de 0 à 6 ans et se déroulera sur la communauté de communes de la région d'Audruicq, de septembre à décembre 2022.

Les ateliers seront animés par l'association « Malinette et Compagnie » et « Attrape-Signes » :

- découverte d'albums de jeunesse au travers de la motricité pour les enfants 0-3 ans accompagnés des parents,
- découverte d'albums de jeunesse autour du thème de l'amour et des émotions pour les enfants de 6 mois à 3 ans accompagnés des parents,
- café des parents : une orthophoniste spécialiste des troubles de l'oralité et du langage abordera de façon ludique les bienfaits du livre sur le développement des enfants dès la naissance,
- lecture à la ferme du Coq aux ânes de Zutkerque,
- atelier « Attente active » : mise en place d'ateliers parents-enfants pour créer du lien et pour que l'attente soit créative, porteuse de bien-être et de sens pour la famille,
- création d'une valise à histoires pour les enfants de 3 à 6 ans accompagnés des parents,
- ateliers bébé signes et bébé yoga pour les enfants de moins de 4 ans accompagnés des parents,
- atelier « Mon moment magique » pour les enfants de 3 à 6 ans accompagnés des parents : lecture, jeux....

Demande de participation financière au titre de l'année 2022

Le coût prévisionnel de l'action s'élève à 3 581,90 euros.

Ce projet mobilise financièrement le CIAS à hauteur de 716,38 euros.

La participation du Département sollicitée s'élève à 2 865,52 euros pour l'animation des ateliers, la visite à la ferme et l'achat de fournitures.

Conformément à l'appel à projet, cette action est cofinancée au minimum à hauteur de 20% du coût de l'opération et respecte les modalités de financement.

Il est proposé à la Commission de retenir le montant de 2 865,52 euros.

4. Projet « Raconte-moi une histoire » porté par l'association Matisse de Calais

Présentation de cette nouvelle action

L'association Matisse a mis en place un atelier mensuel de lecture, animé par un professionnel de la médiathèque de Calais et souhaiterait l'ouvrir à un plus grand nombre d'enfants et en faire bénéficier les parents.

Les objectifs sont de :

- favoriser le développement du langage et de la mémoire,
- accompagner les familles d'origine étrangère dans l'apprentissage de notre langue,
- créer l'envie de lire,
- renforcer la relation parent-enfant.

L'action est destinée aux enfants du multi-accueil « du Manège Enchanté » et du jardin d'enfants « 123 Soleil » ainsi qu'aux parents, grands-parents et autres responsables légaux.

Les axes de travail seront les suivants :

- création d'une bibliothèque à destination des familles avec la mise à disposition de livres pour accompagner les parents dans leur rôle d'éducateur et la mise en place d'un système de prêt d'album,
- mise en place d'ateliers lecture parents-enfants par les professionnelles du multi-accueil et du jardin d'enfants, d'éveil à la lecture par les professionnels de la médiathèque de Calais et d'ateliers de lecture animés par « La voix de Coco : raconteuse »,
- création d'un livret de signes à destination des parents, illustrés du vocabulaire utilisé quotidiennement par les enfants.

L'action se déroulera de septembre 2022 à juin 2023.

Demande de participation financière au titre de l'année 2022

Le coût prévisionnel de l'action s'élève à 4 639,28 euros.

Ce projet mobilise financièrement l'association Matisse à hauteur de 1 600 euros.

La participation du Département sollicitée s'élève à 3 039,28 euros pour l'aménagement de l'espace lecture, l'achat de livres, l'impression du livret de signes et l'animation des ateliers.

Conformément à l'appel à projet, cette action est cofinancée au minimum à hauteur de 20% du coût de l'opération et respecte les modalités de financement.

Il est proposé à la Commission de retenir le montant de 3 039,28 euros.

5. Projet « Petits petons Dire, Petits petons Lire, Petits petons Rire » porté par la mairie de Harnes

Présentation de cette nouvelle action

Afin de prévenir des troubles du langage chez les jeunes enfants, la commune de Harnes souhaiterait mettre en place des actions spécifiques, principalement à la médiathèque, afin d'habituer les enfants à fréquenter ce lieu dès leur plus jeune âge mais aussi les parents qui les accompagnent.

L'action, pilotée par la médiathèque La source, a pour objectifs de :

- familiariser le jeune enfant avec la musicalité de la langue,
- renforcer le lien parents-enfants,
- permettre aux jeunes enfants de découvrir le spectacle vivant.

Les actions proposées se dérouleront d'octobre 2022 à juin 2023 à la médiathèque :

- séances mensuelles de lecture aux enfants accueillis au Relais Petite Enfance (RPE),
- ateliers de création de modules à raconter (conte en tissu...) à destination des assistantes maternelles,
- séances mensuelles de lecture pour les enfants de 0 à 4 ans,
- séances de lecture, tout au long de l'année, avec les écoles et les enfants accompagnés par la Protection maternelle et infantile (PMI),
- atelier bimensuel de mots en musique destinés aux enfants de 0 à 3 ans et aux futures mamans, mené par un musicien d'origine de l'école de musique de Harnes,
- temps fort petite enfance en mars 2023 : spectacles, ateliers créatifs parents-enfants, animations de modules à histoires créés par les assistantes maternelles, stands d'information sur le petite enfance ...

Demande de participation financière au titre de l'année 2022

Le coût prévisionnel de l'action s'élève à 5 748,01 euros.

Ce projet mobilise financièrement la ville de Harnes à hauteur de 1 149,61 euros.

La participation du Département sollicitée s'élève à 4 598,40 euros pour les spectacles et l'achat de matériels.

Conformément à l'appel à projet, cette action est cofinancée au minimum à hauteur de 20% du coût de l'opération et respecte les modalités de financement.

Il est proposé à la Commission de retenir le montant 4 598,40 euros.

6. Projet « Ateliers lecture parents-enfants » porté par la ville de Loos-en-Gohelle

Bilan de l'action 2021

Le Département en 2021 a accompagné cette opération dans le cadre de l'appel à projet « Prévenir les troubles du langage chez le jeune enfant, âgé de 0 à 6 ans, par la lecture » à hauteur de 4 900 euros.

Au total sur l'année, le projet a permis de réaliser :

- 5 séances bébés (0-3 ans) au Relais Petite Enfance (RPE) pour 17 enfants, 16 parents et 7 assistantes maternelles,
- 4 séances bébé (0-3 ans) à l'Espace de Vie Sociale (EVS) pour 5 enfants et 8 parents,
- 10 séances à l'EVS à destination des enfants de 3/6 ans pour 113 enfants et 70 parents,
- 3 représentations de Pico tempo de la compagnie ZAPOI pour 45 familles soit 122 personnes.

Ces temps de lecture ont été très appréciés, et souvent réclamés par les enfants.

La ville de Loos-en-Gohelle souhaite poursuivre ces temps de lecture sur 2022.

Présentation de l'action 2022

Les objectifs de l'action 2022 sont de sensibiliser à l'importance de la lecture dès le plus jeune âge et de faire découvrir l'univers des albums.

L'action s'adressera aux enfants de 0 à 6 ans et leurs parents et se déroulera à l'EVS et au RPE.

La ville proposera :

- des ateliers de lecture à voix haute d'albums pour les enfants par l'association « Lis avec moi » (3 ateliers pour les 0/3 ans et 3 pour les 3/6 ans),
- la création d'une malle pédagogique composée d'ouvrages de jeunesse,
- une formation parents lecteurs par l'association « Lis avec moi »,
- deux spectacles pour les tout-petits : représentations de « Cadeira, éloge de la chaise » de la compagnie Les Arrosoirs.

Ces ateliers auront lieu mensuellement de septembre à décembre 2022.

Demande de participation financière au titre de l'année 2022

Le coût prévisionnel de l'action s'élève à 3 596,28 euros.

Ce projet mobilise financièrement la commune de Loos-en-Gohelle à hauteur de 1 846,28 euros.

La participation du Département sollicitée s'élève à 1 750 euros pour les prestations et l'achat de livres.

Conformément à l'appel à projet, cette action est cofinancée à hauteur de plus de 20% et respecte les modalités de financement.

Il est proposé à la Commission de retenir le montant de 1 750 euros.

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Solidarités
Direction de l'Enfance et de la Famille
Service Départemental de la Coordination des Politiques
Enfance et Famille

RAPPORT N°55

Territoire(s): Boulonnais, Calaisis, Lens-Hénin

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 27 SEPTEMBRE 2022

ACTIONS DE PRÉVENTION DES TROUBLES DU LANGAGE CHEZ LE JEUNE ENFANT ÂGÉ DE 0 À 6 ANS

Le Département du Pas-de-Calais a signé le 5 novembre 2020, avec l'État et l'Agence Régionale de Santé (ARS) des Hauts-de-France, un Contrat Départemental de Prévention et de Protection de l'Enfance (CDPPE) pour une durée de trois ans (2020-2022) autour de quatre engagements forts :

- agir le plus précocement possible pour répondre aux besoins des enfants et de leurs familles,
- sécuriser les parcours des enfants protégés et prévenir les ruptures,
- donner aux enfants les moyens d'agir et garantir leurs droits,
- préparer leur avenir et sécuriser leur vie d'adulte,

se déclinant autour de 23 fiches actions.

Dans le cadre de la fiche-action N°8 « Prévenir les troubles du langage chez le jeune enfant, âgé de 0 à 6 ans, par la lecture », le Département du Pas-de-Calais a lancé un appel à projet afin de financer des actions ayant pour objectifs de :

- stimuler le langage chez les jeunes enfants,
- sensibiliser les parents à la lecture et l'expression orale chez le jeune enfant,
- familiariser les enfants dès le plus jeune âge avec le livre et la lecture, dans un souci de prévention de l'illettrisme et de lutte contre l'échec scolaire,
- amener les familles à utiliser les structures existantes sur le secteur,
- partager un moment riche d'échanges avec leurs enfants.

6 projets sont proposés.

Pour chacun des porteurs, une fiche en annexe reprend :

- le bilan de l'action en N-1 le cas échéant,
- une présentation de l'action proposée en reconduction ou action nouvelle,
- le montant de l'aide sollicitée.

Pour ces 6 projets, le montant de la participation financière départementale, à attribuer à ces porteurs s'élèverait, pour l'année 2022, à 18 596,20 euros répartis comme suit :

Territoire	Nom du projet	Porteur	Coût global de l'action en euros	Montant alloué en euros
Boulonnais	Et si on se racontait	Mairie de Boulogne-sur-Mer	8 200	4 200
	Promenons-nous dans les livres	Association « Le Café des enfants Marelle et ricochet » de Boulogne-sur-Mer	6 403	2 143
Calaisis	Eveil à la lecture	Centre intercommunal d'action sociale de la région d'Audruicq	3 581,90	2 865,52
	Raconte-moi une histoire	Association Matisse de Calais	4 639,28	3 039,28
Lens-Hénin	Petits petons Dire, Petits petons Lire, Petits petons Rire	Mairie de Harnes	5 748,01	4 598,40
	Ateliers lecture parents-enfants	Ville de Loos-en-Gohelle	3 596,28	1 750

Le Département perçoit à ce titre des fonds versés par l'ARS des Hauts-de-France - Fonds d'Intervention Régionale (FIR), dans le cadre du CDPPE.

Il convient de statuer sur cette demande et, le cas échéant :

- D'attribuer, à la Mairie de Boulogne-sur-Mer, une participation financière d'un montant de 4 200 €, pour la réalisation du projet « Et si on se racontait », au titre de l'année 2022 ;
- D'attribuer, à l'association « Le Café des enfants Marelle et ricochet » de Boulogne-sur-Mer, une participation financière d'un montant de 2 143 €, pour la réalisation du projet « Promenons-nous dans les livres », au titre de l'année 2022 ;
- D'attribuer, au centre intercommunal d'action sociale de la région d'Audruicq, une participation financière d'un montant de 2 865,52 €, pour la réalisation du projet « Eveil à la lecture », au titre de l'année 2022 ;
- D'attribuer, à l'association Matisse de Calais, une participation financière d'un montant de 3 039,28 €, pour la réalisation du projet « Raconte-moi une histoire », au titre de l'année 2022 ;
- D'attribuer, à la Mairie de Harnes, une participation financière d'un montant de 4 598,40 €, pour la réalisation du projet « Petits petons Dire, Petits petons Lire, Petits petons Rire », au titre de l'année 2022 ;
- D'attribuer, à la Ville de Loos-en-Gohelle, une participation financière d'un montant de 1 750 €, pour la réalisation du projet « Ateliers lecture parents-enfants », au titre de l'année 2022 ;
- De m'autoriser à signer, au nom et pour le compte du Département, avec les bénéficiaires susmentionnés, les conventions correspondantes, selon les modalités

exposées au présent rapport et détaillées en annexe, dans les termes de la convention type adoptée lors de l'Assemblée départementale du 27 septembre 2021.

La dépense sera imputée sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation Budgétaire	Libellé Opération	CP	Disponible	Proposition	Solde
CO2-515B03	6568//9351	Actions partenariales Enfance Famille	193 377,34	72 925,66	18 596,20	54 329,46

La 2ème Commission - Solidarités Humaines a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 05/09/2022.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY